

Questions orales

● (1430)

L'actuel premier ministre de la Grande-Bretagne et son prédécesseur sont également de cet avis et c'est pourquoi, en ce qui nous concerne, la question est réglée. Le gouvernement britannique nous a affirmé qu'il accepterait une requête du gouvernement canadien et qu'il y donnerait suite; il a également déclaré que si la résolution contenait certaines choses, il lui faudrait un peu plus de temps pour ce faire. Mais il n'a jamais été question que le Parlement britannique cherche à déterminer si notre requête est bien fondée, justifiée ou acceptable à ses yeux.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES**L'ACCORD CONCLU AVEC LE COMITÉ D'ÉTUDE DES DROITS DES AUTOCHTONES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'ai une question à poser au premier ministre. Le 31 octobre 1978, le gouvernement signait avec le Comité d'étude des droits des autochtones un accord de règlement des revendications territoriales Inuvialuit. D'après le numéro du 16 janvier 1981 de *News of the North*, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien aurait affirmé au négociateur en chef du gouvernement fédéral dans une lettre datée du 24 décembre:

... certains passages de l'accord de principe signé entre le Comité d'étude des droits des autochtones (CEDA) et le gouvernement sont jugés inadmissibles par le cabinet et devront être modifiés avant la conclusion d'un accord définitif.

Le gouvernement semble donc décidé à répéter . . .

Des voix: La question.

M. Manly: . . . les horribles erreurs du passé. Est-ce que le gouvernement a l'intention de respecter l'accord signé avec le COPE le 31 octobre 1978, et est-ce que le cabinet est arrivé à un accord pour révoquer les dispositions de cet accord?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je m'excuse mais, comme je n'ai pas été mis au courant de la question, je ne dispose pas de la réponse. Mais je me ferai un plaisir de transmettre la question au ministre, qui revient de Hamilton, où il habite.

M. Manly: Madame le Président, le premier ministre doit sûrement être au courant des décisions du cabinet à ce sujet.

Pourrait-il nous dire quelle importance ses collègues et lui attachent au règlement des revendications territoriales, et aussi comment le gouvernement du Canada peut espérer négocier et régler les autres revendications territoriales s'il révoque les dispositions du seul accord conclu jusqu'ici?

M. Trudeau: Le député demande à quel point nous tenons de régler ce problème. Je pense que le ministre de la Justice a bel et bien montré vendredi au comité parlementaire quelle importance nous y attachions en se disant prêt à constitutionnaliser les droits des autochtones. Nous garantissons donc que

nous avons l'intention de régler ces revendications par voie de négociation politique, nous l'espérons, sinon, devant les tribunaux.

M. Manly: Nous espérons bien que la promesse de constitutionnaliser les droits des autochtones ne sera pas annulée par une formule d'amendement, madame le Président.

Des voix: Bravo!

M. Manly: Vendredi dernier, le député de Cariboo-Chilcotin a posé une question au sujet de l'accord de la baie James et du fait que les gouvernements n'en ont pas respecté les dispositions relatives aux services de santé. Je demande ceci au premier ministre: le gouvernement fédéral est-il prêt à respecter l'accord de la baie James, notamment l'article 14 de cet accord, afin de fournir des services de santé convenables aux Cris de la baie James?

M. Trudeau: Comme je n'ai pas l'article 14 sous les yeux, je ne puis donner de réponse précise, mais je puis assurer au député que notre gouvernement a joué un rôle important dans la négociation de l'accord de la baie James. Le ministre de la Justice, qui était alors ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, s'en était mêlé, se faisant représenter par un de ses adjoints particuliers lors des négociations. Tout ce que je puis dire, c'est que les négociations ont été couronnées de succès et que nous avons l'intention de veiller à ce que les engagements soient respectés.

* * *

LA CONSTITUTION**LE DERNIER ENTRETIEN AVEC UN MINISTRE BRITANNIQUE**

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, le premier ministre comprendra sûrement qu'en raison du manque de franchise dont il a parlé plus tôt . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: . . . à propos de la version unilatérale de ce qui s'est vraiment produit dans le passé, nous n'avons pas été informés de tout ce qui s'est passé. Pour en revenir à l'entretien que le premier ministre a eu le 19 décembre, en compagnie d'autres membres du cabinet canadien, avec le ministre britannique, le très honorable Francis Pym. J'aimerais savoir si ce dernier a fait savoir à l'un ou l'autre des membres du gouvernement canadien que le premier ministre britannique, M^{me} Thatcher, n'avait pas entendu parler de la charte canadienne des droits, pas plus que de la possibilité de recours aux tribunaux au Canada, avant le 6 octobre dernier, et que, de l'avis du premier ministre britannique, il pourrait devenir extrêmement difficile sous son gouvernement de faire adopter la résolution constitutionnelle canadienne étant donné ces complications de dernière minute. Le premier ministre se rappelle-t-il que le ministre britannique en ait parlé?